

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 22 mai 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 16 mai 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 28
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 34

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Était absente excusée ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Michel GENNEVIEVE, Lydie OLIVE a donné pouvoir à Christine SALMON, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, Pierre DEWASNE, François REPEL, Josiane LECUYER.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Marcel PÉTRÉ, David PICCAND, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20240522-9 : EJ_CHOIX DES MODES DE GESTION DES ALSH ET PRINCIPE DE LANCEMENT DE LA DSP

Vu le code de la commande publique

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Considérant la commission Enfance-Jeunesse des 16 avril 2024 et le Bureau communautaire du 14 mai 2024

Contexte

Au 31 décembre 2024, tous les contrats avec les prestataires s'arrêtent.

Considérant la présentation de l'analyse financière des structures ACM du territoire, la commission a échangé sur les modes de gestion à retenir.

A cet effet, elle propose de redéfinir les conventions avec les associations gestionnaires des ACM à partir de janvier 2025 : il s'agira de conventions pluriannuelles d'objectifs définies dans un cadre financier et qualitatif. Ces conventions seront construites avec les associations suivantes :

- Anacrouses pour l'Accueil Jeunes à Caumont-sur-Aure
- Les Francas pour l'Accueil de Loisirs à Caumont-sur-Aure
- Loisirs à Cahagnes pour l'Accueil de Loisirs L'Eté à Cahagnes
- L'UNCMT pour l'Accueil de Loisirs à Les Monts d'Aunay

Par ailleurs, considérant le rapport présenté en commission enfance-jeunesse sur les caractéristiques des services délégués, la commission a débattu sur le mode de gestion et l'organisation des prestations suivantes : ALSH de Villers-Bocage, ALSH de Val d'Arry, ALSH La Ferme de d'Jo, Accueil Jeunes de Villers-Bocage, Accueil Jeunes de Les Monts d'Aunay, Gestion des inscriptions ALSH, Mini-camps et séjours.

La commission se prononce favorablement sur les points suivants :

- Mode de gestion des services : Délégation de Services Publics (DSP)
- Période de délégation : Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 = 5 ans
- Organisation des prestations : marché alloté en secteurs géographiques avec des missions de bases et des options

Missions	Lot 1	Lot 2
Commune	Secteur Collège de Villers-Bocage	Secteur Collège de Les Monts d'Aunay
Missions de base	ALSH de Villers-Bocage ALSH de Val d'Arry ALSH La Ferme de d'Jo Accueil Jeune de Villers-Bocage	Accueil Jeunes de Les Monts d'Aunay
Missions optionnelles	Mini-camps et séjours pour les services (ALSH + AJ)	Mini-camps et séjours pour le service

- **Missions générales du délégataire :**
 - Gestion et animation des ALSH et Accueil Jeunes aux plans administratifs et éducatifs au mieux des intérêts des usagers (épanouissement et bien-être des enfants) et de la collectivité dans le respect de l'ensemble des dispositions légales en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que d'encadrement des enfants
 - Gestion et animation des options correspondantes à chaque lot
 - Élaboration des projets éducatifs et pédagogiques
 - Réalisation des bilans qualitatifs et quantitatifs par action
 - Continuité du service public et principe d'égalité à ce service
- Le jugement des offres sera pondéré de la façon suivante :
 - Valeur technique : 60 %
 - Coût des prestations : 40 %

Objectif

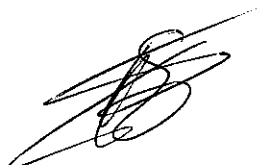
Définir le mode de gestion et l'organisation des ALSH et Accueils Jeunes et les modalités de lancement de la DSP.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :


- **DE REDEFINIR** les conventions avec les associations gestionnaires des ACM à partir de janvier 2025 pour les 5 prochaines années : il s'agira de conventions pluriannuelles d'objectifs définies dans un cadre financier et qualitatif. Ces conventions seront construites avec les associations suivantes :
 - Anacrouses pour l'Accueil Jeunes à Caumont-sur-Aure
 - Les Francas pour l'Accueil de Loisirs à Caumont-sur-Aure
 - Loisirs à Cahagnes pour l'Accueil de Loisirs L'Eté à Cahagnes
 - L'UNCMT pour l'Accueil de Loisirs à Les Monts d'Aunay
- **DE RENOUELER** le principe d'une Délégation de Service Public dans les conditions suivantes :
 - **Durée** : Du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2029 = 5 ans
 - **Missions générales**, telles que définies au préalable
 - **Organisation des prestations** : marché alloti en secteurs géographiques, telles que définies au préalable,
 - **Lot 1** : Secteur du collège de Villers-Bocage
 - **Lot 2** : Secteur du collège de Les Monts d'Aunay
- **DE LANCER** la publicité y afférent
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20240522-20240522-9_DEL-DE
Date de télétransmission : 30/05/2024
Date de réception préfecture : 30/05/2024